

# **Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS: réorganisation de la direction**

Conférence de presse du 9 septembre 2021

# **Mme Rebecca Ruiz**

Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale  
Présidente du Conseil d'Administration de la CCVD

## Soupçons d'irrégularités à caractère pénal

### En bref

- Le Conseil d'Etat et le Conseil d'administration de la CCVD ont travaillé depuis lundi à réorganiser la direction.
- Un licenciement pour justes motifs et des suspensions ont été immédiatement signifiés
- Ces décisions font suite à des soupçons d'irrégularités à caractère pénal dans les frais d'administration de la Caisse.
- Le Ministère public a été saisi.
- Une communication a été faite ce matin aux employés.

## **Les rentes et toutes les autres prestations sont assurées**

- Les intérêts des employeurs, des affiliés et des rentiers ou bénéficiaires sont **entièrement sauvegardés**.
- Les prestations de la caisse en faveur des affiliés, de même que la continuité des activités, **sont assurées**.

## Dysfonctionnements soupçonnés et actions engagées

- A la fin du mois de juin 2021, des dysfonctionnements (délais et finances) dans un projet de développement d'un logiciel informatique pour la gestion des pensions sont apparus.
- Le gouvernement vaudois a été averti par la présidente du CA, assumée légalement et ès fonctions par le ou la cheffe du DSAS.
- Le Conseil d'Etat a décidé de confier immédiatement au CCF un mandat d'audit (gouvernance, suivi du projet).
- Mandat élargi au fonctionnement de la Caisse suite à des dénonciations.

## **Dysfonctionnements soupçonnés et actions engagées**

- Lundi 6 septembre, le CCF a transmis au Conseil d'Etat une note urgente faisant état de la situation intermédiaire (selon article 15 al.2 LCCF).
- Les premières analyses du fonctionnement interne de la Caisse font état de soupçons d'irrégularités à caractère pénal.
- En conséquence, le Conseil d'Etat a saisi le Ministère public.

## Nature et périmètre des dysfonctionnements soupçonnés

- Le volet pénal du dossier concerne des dépenses excessives de la direction, notamment en termes d'aménagement de locaux et de frais professionnels annexes.
- Les montants concernés se montent potentiellement à plusieurs centaines de milliers de francs.
- Système qualifié d'organisé, cloisonné et opaque, alors que les notes de frais étaient validées par un organe de révision.

## Les autres mesures prises

- Le rapport de confiance étant rompu, le licenciement pour justes motifs a été signifié hier à la directrice par le Conseil d'Etat, qui en est l'autorité d'engagement.
- Le Conseil d'Etat a également décidé de nommer un directeur ad intérim en la personne de Dominique Rast. Il entre en fonction immédiatement.

**M. Julien Cuérel**

Membre du Conseil d'Administration de la CCVD

## Mesures relevant du Conseil d'administration

- Une délégation du Conseil d'Administration a entendu les membres de la direction de la caisse.
- Les cinq membres de la direction ont été immédiatement suspendus, jusqu'à nouvel ordre et dans l'attente de résultats d'investigations complémentaires qui seront menées par le CA.

## La continuité des activités est assurée

- Avec la nomination d'un nouveau directeur, grâce au professionnalisme des collaborateurs-trices, la bonne continuité du fonctionnement et les missions de la Caisse sont assurées.
- Le Conseil d'administration a également nommé un autre membre de la direction en la personne de Pierre Delaloye, qui entre également immédiatement en fonction.
- Le personnel de la caisse a été informé ce matin des décisions prises.

# **Mme Rebecca Ruiz**

Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale  
Présidente du Conseil d'Administration de la CCVD

## Les prochaines étapes

- Le **Conseil d'Etat** confirme la poursuite le mandat d'audit du Contrôle cantonal des finances:
  - Approfondir l'analyse de la gouvernance et du suivi financier du projet iPension.
  - Approfondir l'examen du fonctionnement interne et des frais d'administration.

## Les prochaines étapes

- Le **Conseil d'Administration** agit sur trois axes:
  - Une enquête administrative interne à la caisse, pour établir le niveau de connaissance et de responsabilité des membres de la direction et leur devoir d'information au Conseil d'administration.
  - Un réexamen des modes et processus de gouvernance : la qualité, la quantité et la nature des informations qui auraient dû remonter de la direction au Conseil d'administration seront analysés.
  - Sur la base des constats du CCF relatifs à iPension, suivi approfondi et urgent du dossier sous l'angle de sa gouvernance et de son monitoring financier.

## Les prochaines étapes

- Compte tenu des procédures engagées à divers niveaux, il est impossible à ce stade de communiquer plus d'éléments sur le périmètre et les conséquences des dysfonctionnements soupçonnés.
- Dans le respect du cadre imposé par la loi, les **résultats des investigations** ordonnées par le CE et le CA **seront rendus publics.**

## Conclusions

- **Frais excessifs de la direction:**
  - La gravité des faits mis au jour est avérée et choque par son système réellement organisé, cloisonné et opaque.
  - Une dénonciation au Ministère public était un devoir des autorités et du CA.
  - Les suites données à l'examen des processus internes seront suivies de près.
- **Projet iPension:**
  - Le Conseil d'administration avait identifié des problèmes de gouvernance et interpellé la direction en ce sens
  - Des mesures correctives et des décisions seront prises lorsque le CA aura une vision financière complète du projet.